TELLIN

#210

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - JUIN 2024








Bure GrandHan – © Delphine JACQUEMART

Éditeur responsable : DEGEYE Yves - Rue de la Libération 45 - 6927 TELLIN


HELP ELEC
CONSEILS DÉPANNAGES INSTALLATIONS
Suivez-nous !
DIEUDONNÉ STEVE
0472 38 48 29
HELPELEC@OUTLOOK.COM
WWW.ELECTRICIEN-ROCHEFORT.BE


Entreprise autorisée par le SPF Intérieur / IBZ
AMPERSONN
Thierry Huynen srl
ALARMES INTRUSION
ALARMES INCENDIE
CAMERAS DE SURVEILLANCE
Clos du Chaurnet 150 • 6927 TELLIN
0498 05 36 69 • ampersonn@gmail.com
www.ampersonn.be


johan pierret
JP
SUZUKI - MAZDA - AIXAM
DISTRIBUTEUR OFFICIEL
SUZUKI
mazda
061 61 10 07
Avenue des Chasseurs Ardennais 8
6870 Saint-Hubert
Suivez-nous sur Facebook


RÉFLEXOLOGUE
PROFESSIONNELLE
TELLIN
Soulagez toutes vos tensions nerveuses, articulaires, ... par la réflexologie plantaire.
Prenez du temps pour vous, détendez-vous !
KARINE DE WILDE
RÉFLEXOLOGUE
084 40 03 44 • WWW.REFLEXOKDW.BE


JÉRÔME LIESNARD
PEINTURE ET DÉCORATION
+32 (0)496 08 53 65

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

3 Le mot du Bourgmestre

3 Nouvelle application mygov.be

4 Les nouvelles du conseil communal

4 Elections du parlement européen, de la chambre et du parlement wallon

6 Quoi de neuf côté cimetière ?

6 Contrôle technique moto

7 mybike : nouvelle plateforme

7 Votre administration se dote d'une Page FACEBOOK

CPAS

8 Service mobilité

8 Vous avez quelques petits travaux domestiques a realiser ?

9 Zoom sur le pachy

ENVIRONNEMENT

10 Le Contrat de rivière Lesse anime

11 Les infos d'Idelux

ENSEIGNEMENT

12 Ecole communales de Tellin

TOURISME

12 31e Meeting - Les amis de la Deuche

AGENDA

13 Domaine de Chevetogne

13 Show Pyro-musical de Walonnie

13 Promo Tellin

13 Dîner des aînés

SPORTS

13 Randonnée Moto

14 Tellinam volley club

13 Souper de la Fonderie

DIVERS

14 Recrutement d'accueillantes d'enfants

14 Groupe vocal "à l'accordage"

LE MOT DU BOURGMESTRE



Chers Tellinoises, Chers Tellinois,

La période officielle de la campagne électorale locale débutera le 13 juillet 2024. Cet article est donc le dernier où je peux m'exprimer en tant que mandataire politique.

Après avoir eu le privilège de servir notre commune en tant que conseiller communal de 2006 à 2009 , en tant qu'échevin de 2009 à 2018 et comme Bourgmestre de 2018 à 2024, j'ai pris la décision de ne pas me représenter aux prochaines élections. Ces 18 années passées à vos côtés ont été une source de fierté et d'inspiration pour moi.

J'exprime ma profonde gratitude à mes proches, à tous les citoyens de notre commune, ainsi qu'à tous les mandataires et collaborateurs avec qui j'ai eu le plaisir de travailler.

Leur soutien et leur engagement ont été essentiels pour la réussite de notre projet.

Bien que mon parcours politique prenne fin, je reste convaincu que notre commune a un avenir prometteur.

Ensemble, nous avons surmonté des défis, célébré des victoires et construit un avenir meilleur pour tous.

Je vous encourage à continuer à travailler main dans la main, à cultiver la solidarité et l'unité qui font la force de notre territoire.

Je vous remercie du fond du cœur pour votre confiance et votre soutien.

Que notre commune continue à prospérer et à rayonner, portée par l'esprit de solidarité et d'entraide qui nous anime.

Merci à vous tous, et que l'avenir soit empli de succès et de bonheur pour chacun d'entre vous

Y. DEGEYE., Bourgmestre

NOUVELLE APPLICATION MYGOV.BE

pour plus d'infos rendez-vous sur le site **https://mygov.be/**



LES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous trouverez ci-dessous les points présentés au Conseil Communal :

SÉANCE DU CONSEIL DU 26 MARS 2024.

- L'approbation de la campagne de stérilisation des chats errants ;
- L'approbation du cahier des charges et des conditions du marché relatif à la réhabilitation des ponts sur le Linçon à Grupont ;
- L'approbation de la modification de l'organigramme du personnel communal ;
- L'approbation de la modification du cadre du personnel communal contractuel ;
- L'approbation des conditions de recrutement pour l'engagement d'un agent B1 secrétariat de direction en interne pour le service Urbanisme et de la composition de la commission de sélection ;
- L'approbation de la modification des articles 122 et 123 du Règlement général de Police - Titre V - Infractions environnementales.

SÉANCE DU CONSEIL DU 23 AVRIL 2024.

- L'approbation du règlement communal visant l'organisation des camps de mouvements de jeunesse sur le territoire communal ;
- L'approbation de la désignation de Monsieur De Proost comme membre effectif au sein de la CCATM suite au décès d'un de ses membres ;
- L'approbation des conditions et du mode de passation du marché pour l'entretien des voiries rue de Han et rue des Fosses en 2024 ;
- L'approbation de la fixation des conditions de recrutement pour l'engagement d'un agent B1 secrétariat de direction en externe pour le service urbanisme et la composition de la commission de sélection ;
- L'approbation de la fixation des conditions de recrutement pour l'engagement d'un agent B1 pour le service informatique ainsi que la composition de la commission de sélection ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024 de l'intercommunale IMIO ;
- L'approbation de la gestion des véhicules abandonnés ainsi que la vente des véhicules déclassés du service technique : Mazda Pick-up et Toyota.

Annick LAMOTTE,
Directrice Générale.

ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DE LA CHAMBRE ET DU PARLEMENT WALLON DU 09 JUIN 2024. VOTE PAR PROCURATION.

Les électeurs peuvent émettre leur vote en donnant procuration à un autre électeur (article 147bis du Code électoral). De cette manière, le mandataire peut voter au nom du mandant.

Le mandataire devra d'abord effectuer son vote dans son propre bureau. Il votera ensuite dans le bureau du mandant.

Le jour du scrutin, le mandataire doit, pour pouvoir exercer la procuration dans le bureau de vote du mandant, être en possession du formulaire de procuration complété et signé, ainsi que de son document d'identité, et de sa propre convocation qui portera la preuve qu'il a voté (= cachet apposé par son propre bureau de vote).

Il est possible de donner une procuration à un autre électeur. Par autre électeur, on entend un électeur qui peut voter pour les mêmes candidats que l'électeur qui donne la procuration. Il s'agit donc d'un électeur de la même circonscription. Un citoyen de l'UE ou un électeur mineur ne peut pas voter pour des candidats à la Chambre des représentants ou au Parlement wallon. Par conséquent, un citoyen de l'UE ou un électeur mineur ne peut pas exercer une procuration pour un électeur majeur Belge. Toutefois, un Belge peut exercer une procuration pour un citoyen de l'UE ou un électeur mineur, étant donné qu'il participe également à l'élection du Parlement européen.

Il est possible de donner procuration à n'importe quel autre électeur. Un électeur ne peut détenir qu'une seule procuration.

MOTIFS :

La procuration peut être donnée jusqu'au jour de l'élection dans les cas 1, 2, 4, 5 et 6 visés ci-dessous et jusqu'à la veille du scrutin dans les cas 3 et 7 visés ci-dessous.

Peut mandater un autre électeur pour voter en son nom :

1. L'électeur qui, pour cause de maladie ou d'infirmité, est dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote ou d'y être transporté.
2. L'électeur qui, pour des raisons professionnelles :
 - est retenu à l'étranger de même que les électeurs, membres de sa famille ou de sa suite, qui résident avec lui.
 - se trouvant dans le Royaume au jour du scrutin, est dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote.
3. L'électeur qui exerce une activité en tant que travailleur indépendant.
4. L'électeur qui, au jour du scrutin, se trouve dans une situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire.
5. L'électeur qui, en raison d'une activité liée à se ses convictions, se trouve dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote.
6. Les étudiants qui, pour des motifs d'étude, se trouvent dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote.
7. L'électeur qui séjourne temporairement à l'étranger (pour un motif non professionnel), et se trouve dès lors dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote le jour du scrutin.

FORMULAIRES :

- Formulaire de procuration pour les électeurs belges en Wallonie (pdf)
- Formulaire de procuration pour les électeurs européens en Wallonie (pdf)
- Formulaire de procuration pour les électeurs mineurs en Wallonie (pdf)
- Déclaration sur l'honneur (pdf)
- Un électeur belge peut donner procuration à un autre électeur belge de sa circonscription électorale.
- Un électeur européen (citoyen de l'UE) peut donner procuration à un autre électeur belge ou à un électeur de l'UE de la circonscription électorale.
- L'article 147bis du code électoral stipule qu'un électeur peut donner procuration à un autre électeur. Par autre électeur, on entend un électeur qui doit pouvoir voter pour les mêmes candidats que l'électeur qui donne procuration. Il s'agit donc d'un électeur de la même circonscription.
- Un citoyen de l'UE ne peut pas voter pour des candidats à la Chambre des représentants ou au Parlement wallon. Par conséquent, cet électeur ne peut pas exercer une procuration pour un Belge.
- Cela signifie également qu'un électeur belge de Sprimont ne peut donner procuration qu'à un autre électeur de la circonscription de Liège, donc pas à un électeur du Luxembourg. En revanche, un électeur européen de Sprimont peut donner une procuration à un autre électeur européen du Luxembourg, car les deux électeurs peuvent voter pour les mêmes candidats.
- Electeurs mineurs :
- L'article 30 de la loi du 23/03/1989 relative à l'élection du Parlement européen détermine que les dispositions de l'article 147bis du Code électoral (vote par procuration) s'appliquent également aux élections du Parlement européen.
- En vertu de la loi du 23/03/1989, les jeunes de 16-17 ans ont la qualité d'électeur. Ils ont donc les mêmes droits en tant qu'électeurs, comme la possibilité de donner et d'exercer une procuration.
- Un électeur mineur peut donner une procuration à un électeur belge ou un électeur européen, mais pourra seulement exercer une procuration pour un autre mineur ou un électeur européen.

Source : elections.fgov.be

Le Service Elections.

QUOI DE NEUF CÔTÉ CIMETIÈRE ?

CAMPAGNE D'EXHUMATIONS

A l'instar d'autres communes voisines, les extensions de parcelles pour les cimetières ne sont plus autorisées si les communes n'entreprennent pas une gestion dynamique de leurs cimetières communaux. Cette année, la 3e campagne d'exhumations sur notre commune a eu lieu en mars avec l'aide du Centre Paix-Dieu et de Xavier Deflorenne, de la Cellule de Gestion du Patrimoine Funéraire.

Des dizaines d'emplacements ont pu être récupérés en propriété communale et pourront dans le futur, être attribués à nouveau à d'autres familles.

Avant cette campagne, la population avait été avertie via courriers et/ou affichage aux valves et sur les sépultures non entretenues. Le but étant de lutter contre le phénomène de saturation des cimetières et éviter tout danger dû à des monuments instables.

Un grand merci aux ouvriers qui ont contribué à la bonne réussite de cette campagne d'exhumations ainsi qu'à leur travail de préparation en amont. Ils ont travaillé de concert, avec une météo pas toujours très clémente et toujours avec professionnalisme et respect du lieu.

MOORS Laura, employée urbanisme
laura.moors@tellin.be

CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO

Pour permettre aux acheteurs d'acquérir un véhicule sûr, un contrôle technique sera obligatoire pour les motos, à partir du 1er janvier 2023, lors de la revente à un particulier ou après accident.

CETTE NOUVELLE RÉGLEMENTATION CONCERNE LES VÉHICULES DE CATÉGORIE L SUIVANTS :

Les motocyclettes, les motocycles, les tricycles à moteur et les quadricycles qui circulent sous couvert d'une plaque d'immatriculation belge ou en vue de l'être, et équipés :

- soit d'un moteur à combustion interne d'une cylindrée supérieure à 125 cc ;
- soit d'un moteur électrique ou hybride dont la puissance nominale en continu est supérieure à 11 kW et dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h.

LES MOTOS SERONT CONTRÔLÉES NOTAMMENT SUR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Identification du véhicule ;
- équipements de freinage ;
- direction ;
- visibilité ;
- éclairage et éléments du circuit électrique ;
- essieux, roues, pneumatiques, suspension ;
- châssis et accessoires du châssis ;
- nuisances (bruit et pollution).



Retrouvez le détail des éléments de contrôle dans le document suivant : **Contenu du contrôle technique moto.**

Attention, ce contrôle pourra également être réalisé à la demande d'un agent qualifié, tel que le prévoit l'Article 6, §1, 1° de **l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif au contrôle technique des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles.**

Ce contrôle technique non-périodique sera réalisé, sur rendez-vous, par les organismes agréés (**A.I.B.V** et **Autosécurité**). Les sites actuellement choisis pour réaliser ce contrôle sont les suivants : Mons (Cuesmes), Eupen, Fleurus, Habay-la-Neuve, Marche-en-Famenne, Couvin (Mariembourg) et Wanze.

POUR TOUTE QUESTION :

- **Consultez la Foire Aux Questions.**
- **Mail :** controle.technique.automobile@spw.wallonie.be
- **Tél.** 081 77 29 34

Source de l'article – portail de la Région Wallonne (https://mobilite.wallonie.be)

MYBIKE : NOUVELLE PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LE VOL DE VÉLO



Mybe est une nouvelle plateforme mise à disposition de tous les Belges grâce à une collaboration étroite entre les trois Régions et l'Etat fédéral, mybike permet d'enregistrer son vélo et de l'identifier à l'aide d'un sticker unique gratuit. Ce dispositif est destiné à mieux lutter contre le vol de vélo et le recel.

Chaque année, près de 100 000 vélos sont volés en Belgique. Nombre d'entre eux sont retrouvés par la police, mais sans pouvoir retourner à leurs propriétaires, finissant oubliés dans des dépôts.

Grâce à mybike, les chances de retrouver son vélo sont plus grandes car la plateforme constitue un registre central accessible aux services de police et à la Justice.

UNE PROCÉDURE SIMPLE

1. Enregistrer votre vélo

Rendez-vous sur le site **mybike.belgium.be**. Celui-ci vous permettra d'enregistrer gratuitement votre vélo neuf ou d'occasion. Vos données personnelles seront ainsi liées à votre vélo qui sera doté d'un numéro unique vous permettant d'y joindre des spécifications, des photos et les preuves d'achat.

En cas de vol, vous pouvez indiquer sur mybike le vélo comme étant volé, générer une fiche d'identification, et faire une déclaration à la police. Lorsque vous revendez votre vélo, vous pouvez également le transférer à un nouveau propriétaire sur la plateforme. Enfin, dans le cadre de la lutte contre le vol de vélos, nos partenaires pourront vous contacter si votre vélo est retrouvé.

2. Identifier votre vélo

Une fois votre vélo enregistré sur la plateforme, vous recevrez gratuitement un sticker unique par la poste. Il est important d'apposer le sticker sur votre vélo afin de l'identifier. Le sticker n'abîme pas le cadre de votre vélo, est résistant à l'arrachage, aux UV et aux intempéries. Le sticker est le moyen le plus simple d'identifier votre vélo et il permet surtout, avec un bon cadenas, de réduire drastiquement le risque de vol et de revente illégale.

En savoir plus : **Enregistrer son vélo sur mybike et recevoir ou activer un sticker d'identification**

Source de l'article – portail de la Région Wallonne (https://mobilite.wallonie.be)

VOTRE ADMINISTRATION SE DOTE D'UNE PAGE FACEBOOK



Nous sommes ravis de vous annoncer que depuis ce 24 avril, notre administration communale dispose d'une page Facebook.

Suivez- nous sur cette page pour rester au courant des informations relatives à notre Commune. Vous trouverez sur cette page des informations sur les évènements à venir, les travaux en cours, les fêtes et bien d'autres sujets liés à la vie quotidienne de Tellin.

Rendez-vous à l'adresse ci-dessous pour rejoindre notre page et ne manquez en rien nos prochaines publications

https://www.facebook.com/profile.php?id=61558962475686

A bientôt sur notre page.

SERVICE MOBILITÉ



Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le service mobilité est en route depuis 14 ans maintenant sur la commune de Tellin pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion.

Au vu du nombre important de demandes pour l'utilisation de ce service, nous sommes parfois dans l'obligation de refuser des trajets.

C'est pourquoi nous serions ravis de pouvoir compléter notre équipe avec de nouveaux bénévoles et de travailler ensemble.

Vous avez envie de rendre service aux habitants de votre région ?

Vous êtes en possession d'un véhicule, du permis de conduire et d'un certificat de bonne vie et mœurs vierge ?

Vous pouvez alors prendre contact avec le Service mobilité de Tellin au n ° 0495.80.71.83 ou avec le CPAS au 084.36.66.85.

En espérant avoir de nombreuses propositions, je vous souhaite d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Tricnaux Wendy
Chauffeur du service mobilité
du CPAS de Tellin
0495.80.71.83

VOUS AVEZ QUELQUES PETITS TRAVAUX DOMESTIQUES A REALISER ?

Nous avons la possibilité de vous rendre ces petits services GRATUITEMENT !



COMMENT ?

Grâce au soutien de la Région Wallonne, l'administration communale engage une équipe de jeunes (de 15 à 21 ans) pour la période des vacances d'été.

POUR FAIRE QUOI ?

Des petits travaux tels que rafraîchissement peinture, entretien d'un jardin, nettoyage d'un grenier, tonte de pelouses, ...

Ces travaux doivent pouvoir être réalisés par des jeunes sur 1 ou 2 jours maximum.

ATTENTION : le matériel nécessaire à l'exécution de ces services devra être fourni par vos soins (peinture, tondeuse, matériel de nettoyage,...) et ils ne sont pas autorisés à utiliser du matériel dangereux (tronçonneuse, ...)

QUI PEUT BENEFICIER DE CES SERVICES ?

Priorité sera donnée aux personnes de + de 60 ans, seules, à revenus modestes, handicapés

Si vous êtes intéressés, prenez dès présent contact avec Anne-Catherine LEJAXHE ou Isabelle DORY au 084 36 66 85 pour demander notre passage et/ou d'éventuels renseignements complémentaires.

AU PLAISIR DE VOUS RENDRE SERVICE !

Wallonie

ZOOM SUR LE PACHY

zoom sur les activités du Pâchy ...



l'atelier floral du jeudi 28 mars

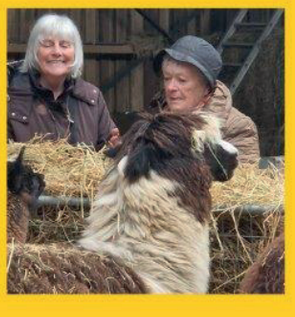
Des beaux moments de créativités partagés ...



La visite à animalaine du mardi 16 avril



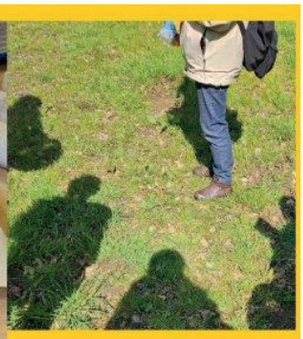
Découvertes, rires, convivialité ...



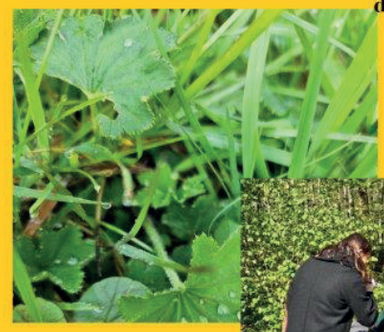
Une fin de journée qui se termine aussi par un petit imprévu....mais tout est bien qui finit bien !







IA BALADE PLANTES COMESTIBLES AU CRIE du mardi 23 avril





LE CONTRAT DE RIVIÈRE LESSE ANIME !!

2023 ET 2024 FURENT RICHES EN ANIMATIONS POUR LES ÉLÈVES DE TELLIN !

L'animatrice du CRLesse s'est rendu à plusieurs reprises dans les écoles de Tellin et Bure afin de faire découvrir aux élèves le monde fascinant de l'eau, cette ressource si précieuse.

En 2024, Au travers de diverses petites expériences, les élèves ont découvert l'incroyable voyage qu'effectue l'eau autour de la Terre. De l'évaporation à l'infiltration dans le sol, en passant par la formation des nuages et les précipitations, le cycle naturel de l'eau n'a plus de secret pour nos jeunes Tellinois. Le traitement des eaux usées et le fonctionnement des stations d'épuration ont également été abordés, avec à la clé, la confection d'un produit d'entretien écologique. Les élèves ont pris conscience que l'eau douce de bonne qualité est rare (moins de 1% accessible pour l'homme) et qu'il est primordial de la protéger ; sans eau, pas de vie sur Terre!



Animation Tellin



Animation Bure



Pour rappel, en 2023, les élèves de 5e et 6e primaire de l'école communale de Tellin ont eu l'opportunité d'élever des saumons atlantiques dans un aquarium installé en classe !

Durant 2 mois, de fin janvier à fin mars, les enfants ont veillé au bon déroulement du projet en vérifiant quotidiennement les différents paramètres pour permettre aux œufs et aux futurs alevins d'évoluer dans les meilleures conditions possibles (vérifier le bon fonctionnement des pompes et du refroidisseur, maintenir un certain niveau d'eau dans l'aquarium, relever la température et le pH, retirer les œufs et alevins morts, ...).

En fin de projet, les élèves de 5-6 P ont présenté le projet aux autres élèves des cycles primaire et maternel de l'école.

Les jeunes saumons ont été déversés dans le Ry des Boyès, cours d'eau qui coule à l'arrière de l'école. Nous espérons avoir contribué, à notre petite échelle bien sûr, au repeuplement du saumon atlantique dans le bassin mosan.

(Nous remercions également le Conservatoire du Saumon Mosan (CoSMos) du Service Public de Wallonie, pour la mise à disposition, à titre gratuit, des oeufs de saumon atlantique).

Ces animations sont l'occasion de sensibiliser les plus jeunes à la nécessité de préserver ce bien inestimable qu'est l'or bleu !

Toutes ces activités **gratuites** sont proposées aux écoles du sous-bassin de la Lesse...N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou demande.

Contrat de rivière Lesse asbl - Rue de Préhyr 12F - 5580 Rochefort - www.crlesse.be - 084 222 665 info@crlesse.be

Lesse contrat de rivière

BIODIVERCITÉ

LES INFOS D'IDELUX

DU 3 AU 28 JUIN 2024, C'EST REPARTI POUR LE 3E MARATHON DU TRI !

25 % des citoyens ne trient pas correctement leurs déchets. C'est vrai, ce n'est pas toujours facile ou pas la priorité. Mais vu toutes les conséquences négatives que cela engendre, IDELUX Environnement, en collaboration avec notre Commune et Fost Plus, renforce à nouveau les contrôles et la sensibilisation au tri des déchets.

25 % de citoyens ne trient pas encore leurs déchets

Aujourd'hui, la majorité des citoyens a compris les enjeux liés au tri des déchets. Nous les en remercions. Néanmoins, comme l'a montré le dernier marathon du tri, 25 % des citoyens ne trient pas encore correctement leurs déchets. C'est vrai, ce n'est pas toujours facile ou pas la priorité. Mais ces erreurs de tri ont des conséquences importantes sur le coût de la gestion des déchets, et donc sur votre taxe, et sur l'environnement. Aussi, pour que chacun participe à l'effort collectif, IDELUX Environnement renforcera à nouveau les contrôles qualité des sacs et duobacs lors du 3e marathon du tri prévu en juin 2024.

Concrètement, que se passe-t-il durant le Marathon du tri ?

Avant le passage du camion, vos déchets seront contrôlés par les équipes d'IDELUX afin de vérifier le respect des règles de tri. À la suite de ces contrôles, vous pourriez recevoir un autocollant rouge sur votre sac poubelle/duobac et un feuillet explicatif dans votre boîte aux lettres. Cela signifie que les contrôleurs ont constaté des erreurs de tri. Dans ce cas, vos déchets sont laissés sur place afin que vous puissiez rectifier le tri et ressortir vos déchets correctement triés lors de la prochaine collecte.

Quelles sont les 4 erreurs de tri les plus fréquentes ?

- Du verre dans les déchets résiduels !
- Des piles dans les sacs bleus PMC !
- Des emballages en plastique ou en aluminium dans les déchets organiques !
- Tous les déchets mélangés dans la même poubelle !

Quelles sont les conséquences du mauvais tri ?

D'un point de vue environnemental, les erreurs de tri engendrent une perte de matière à recycler qui est dommageable car le recyclage est évidemment préférable à l'incinération. Il permet en effet de réutiliser des matières et ainsi de réduire l'extraction des ressources naturelles. Les erreurs de tri nuisent également aux filières de valorisation mises en place.



D'un point de vue économique, les erreurs de tri ne sont pas neutres non plus. Il faut savoir que la collecte et l'incinération des déchets résiduels sont à charge des communes et donc, via le principe du coût-vérité, à charge des citoyens au travers leur taxe déchets. En revanche, la collecte et le recyclage des emballages PMC sont financièrement pris en charge par les entreprises ayant mis ces emballages sur le marché, au travers l'asbl Fost Plus. Ce qui veut dire qu'un emballage PMC mal trié et jeté avec les déchets résiduels coûtera plus cher à la collectivité que s'il est correctement jeté dans le sac bleu.

Enfin, sachez qu'une simple erreur de tri peut entraîner des conséquences importantes. Par exemple, une seringue jetée à la poubelle peut blesser le personnel de collecte, des piles, des batteries ou des déchets électroniques peuvent provoquer des incendies ; une barre de fer dans un conteneur peut casser la presse d'un camion; des verres brisés augmentent l'usure des machines…

Pour éviter de voir vos poubelles laissées sur place…

1. Révisez les consignes de tri

Vous trouverez toutes les consignes dans votre calendrier des collectes ou sur le site **www.idelux.be/fr/trier-mes-dechets.**

2. Testez vos connaissances

Participez au quiz sur **www.marathondutri.be**. Vous découvrirez quel trieur vos êtes et vous aurez peut-être la chance de gagner des rouleaux de sacs bleu PMC ou un panier de produits du terroir.

3. Vous avez encore une question sur le tri déchets ?

Contactez IDELUX Environnement au 063 231 987 (tapez 4),du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h.

>>> Plus d'infos ? sur **www.idelux.be** et sur la page Facebook IDELUX Environnement & Eau

À ARLON ET BASTOGNE, DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR DÉVELOPPER AVEC SUCCÈS VOTRE ENTREPRISE

à Bastogne et Arlon, IDELUX Développement met à disposition des entreprises de nouvelles infrastructures clés en main pour favoriser le développement économique de la province.

IDELUX Développement propose 3 nouveaux centres d'entreprises destinés aux entreprises et travailleurs indépendants :

à Bastogne, le centre d'entreprises Wallonia US Gate, situé au cœur de l'ancienne caserne Sous-Lieutenant Heintz, en plein centre-ville, offre 450 m² d'espaces d'affaires. Doté d'une infrastructure de pointe, il propose une gamme complète de services intégrés incluant des espaces de travail partagés, des salles de réunion, une cafétéria avec cuisine, des sanitaires et des services administratifs. Tout est pensé pour accueillir et soutenir les entreprises dans un environnement moderne et dynamique.

à Arlon, sur le campus de l'Université de Liège, à deux pas du centre-ville, IDELUX Développement propose, en partenariat avec le Forem et l'ULg, une plateforme technologique axée sur l'habitat durable dotée d'un centre d'entreprises de 260 m², un centre de formation, un hall relais de 185 m² et des parcelles équipées mises à disposition.



Toujours à Arlon, sur le site de Schoppach, ce tout nouveau centre d'entreprises de 300 m² vous propose des bureaux partagés et des espaces de coworking clé sur porte.

>>> Contacts :

- **Pour Bastogne :** arnaud.schmitz@idelux.be
- **Pour Arlon :** julien.tychon@idelux.be

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Biens immobiliers à vendre et à louer







Vous habitez à Tellin ?

Les Pass Loisir 2024* du Domaine de Chevetogne sont disponibles à 98€

dans le point de vente de votre commune :

Rue de la Libération, 45
6927 Tellin



PROMO TELLIN

Promo-Tellin est de retour sur le devant de la scène, une fois de plus cette année, avec ses célèbres festivités des 20 et 21 juillet ! Joignez-vous à nous pour deux soirées endiablées qui rassembleront toutes les générations. Le 20, plongez dans l'atmosphère électrisante d'un bal à la musique techno, ou, si vous préférez des sonorités plus classiques, venez assister aux concerts prévus le 21 juillet en soirée. N'oubliez pas de nous rendre visite également lors de l'après-midi récréative du 21 juillet pour partager un moment convivial autour d'un verre. Et surtout, ne manquez pas le point culminant de l'événement avec notre célèbre feu d'artifice ! Nous vous attendons nombreux.

DÎNER DES AÎNÉS

A vos inscriptions !!!!!

Grand dîner au profit du Noël de nos aînés le 15 septembre 2024 ,salle de Resteigne city à 12 h .

Ambiance musicale assurée !

Menu

Entrée -toast ardennais

Ou

Terrine de poissons et ses accompagnements

Plat- filet de veau et sa sauce parfaite

Ou

Rôti de dinde crème safranée

Accompagnements, pomme dauphine et la salade de la patronne

Dessert,

Gâteau citron framboise

Apéros et café compris

Menu adulte,32 euros pp

Menu enfant,1 plat et 1 dessert, 15 euros pp

Réservations au plus tard pour le 8 septembre 2024!

Lejeune pascale 0494 650 886

Bodson Carole 0479785640

Honnay Philippe 0474852413







RECRUTEMENT D'ACCUEILLANTES D'ENFANTS.

Le BILBOQUET, service d'accueil d'enfants, recrute des accueillant(e)s salarié(e)s à domicile.

Les candidat(e)s doivent disposer du titre requis (puéricultrice, agent d'éducation, auxiliaire de l'enfance, accueillante d'enfants, directrice de maison d'enfant).

AVANTAGES

- Contrat à durée indéterminée
- Salaire garantit
- Engagement rapide
- Possibilité de postuler à temps plein ou à 4/5ème
- Gestion administrative et suivi des dossiers par le service social
- Matériel de puériculture fourni par le service

VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE NOTRE ÉQUIPE D'ACCUEILLANTES À DOMICILE ?

Contactez – nous !

Rue de Commerce, 7 - 6890 LIBIN.

061 65 01 82 – e-mail : m.davreux@libin.be

GROUPE VOCAL « A L'ACCORD'AGE »

À L'ACCORD'ÂGE

Le groupe vocal À l'Accord 'âge recrute de nouveaux membres. Jeunes, moins jeunes, avec ou sans connaissances musicales, vous êtes tous les bienvenus, n'hésitez pas à nous rejoindre! Notre répertoire tourne autour d'un thème différent chaque année et nous chantons principalement en français, aussi bien des intemporels, que des Disney, ou encore des chansons actuelles.

Les répétitions ont lieu tous les lundis de 19h30 à 21h30 dans la maison des associations de Wellin (Rue de Beauraing 24, 6920 Wellin).

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 0499 30 61 47 ou par mail alaccordage2023@gmail.com

GROUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE

CENTRE ESSO FAMENNE

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**

Votre **fournisseur de chaleur dans la région** depuis **40 ans**



Mobil PRIMAGAZ Esso

GROUPE LMV LINCÉ MEUNIER VERLAINE

Mazout
Pellets
Gaz bouteilles
Huiles & Graisses

Tellin 084/47.89.29 - 084/21.11.36

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be

Mini Market de Tellin

Mini market TELLIN

Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h

Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com



23 ans d'expérience

Laurent Wauthy
Centre funéraire
Rochefort

Tél: 084 36 87 44
Gsm: 0471 82 68 11
24h/24 - 7J/7

Mail:
cflwh@outlook.be

www.centre-funeraire-wauthy.be

Funérarium:
Rue Sous-le-Château, 1C
Bureau:
Square Crépin, 6
5580 Rochefort

Avis nécrologiques et espace condoléances GRATUITS:
www.enaos.be

Entreprise familiale: 3ème génération d'indépendants
Siège social: Centre funéraire Laurent Wauthy & Heerwegh Srl

AUTOSELUX votre spécialiste automobile TELLIN

Atelier de réparation multi-marques
Mécanique & carrosserie

Bureau Libert
COURTIER EN ASSURANCES
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be
T. 084 36 61 43

La Cathédrale
HOSTELLERIE

Cliff VANHOOREN
Grand'Rue 25 • 6927 Resteigne (Tellin)
084 47 76 66 • 0497 63 62 53

Fermé le dimanche soir, lundi et mardi, sauf les vacances

www.lacathedrale.be • info@lacathedrale.be
La Cathédrale

Eloïse & son équipe
Infirmières à domicile
TELLIN - ROCHEFORT - FORRIÈRES
0479 87 16 44

Intervention Rapide 7J/7
Dare-Dard
Extermination Nid de guêpes & frelons
Prix très attractif
Nicolas JADOT
0493 48 03 85
daredard6900@gmail.com
Dans un rayon de 30 km autour de Marche
Rochefort • Ciney • Marche • Durbuy

DONEUX IMPRIMERIE
VOTRE PUBLICITÉ DANS NOS REVUES COMMUNALES ?
CONTACTEZ SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE OU 0499 88 18 20